

Collège Pablo Picasso – Châlette sur Loing – Conseil d'Administration du mardi 28 janvier 2014.

Nous, enseignants élus au Conseil d'Administration du collège Pablo Picasso, tenons à exprimer la colère des personnels face à la nouvelle suppression de moyens imposée par l'Inspection académique pour la rentrée 2014.

En effet, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un énième mode de calcul inique, basé sur le double critère des CSP et du taux de boursiers, qui ne reflète pas la réalité du terrain social. Dans un collège comme le nôtre, il suffirait, par exemple, d'inverser les représentants légaux pour que monte en flèche le pourcentage des CSP défavorisées. Nous déplorons, par ailleurs, compte tenu du nombre important de familles monoparentales, que ne soit pris en compte qu'un seul représentant légal. Autre aberration : comment s'étonner qu'un taux de boursiers soit faible dans un établissement ayant un fort taux de CSP défavorisées, alors qu'il n'est que le reflet des difficultés énormes rencontrées par ces familles pour monter un dossier de bourse ?

De plus, nous nous étonnons que dans cette catégorisation ne soient pris en compte ni les résultats au DNB, sachant que ceux du collège Picasso (79%), malgré leur progression, sont inférieurs aux résultats départementaux, académiques (88.8%) et nationaux (84.5%), ni le nombre de PPRE (35) qui reflètent les difficultés des entrants en sixième.

Ce nouveau mode de calcul génère une élévation des seuils d'effectif par classe et entraîne donc la fermeture d'une division en cinquième, ce qui aboutit à la perte sèche de 26 heures poste et à répartir les élèves de 6 classes actuelles de sixième dans cinq classes de cinquième. Alors que le seuil des 28 élèves par classe sera atteint pour ce niveau, comment les inclusions des élèves d'ULIS pourraient-elles se poursuivre ? Nous avons d'ores et déjà le sentiment que seront annulés les efforts fournis depuis plusieurs années pour permettre à nos élèves de progresser et de pallier les lacunes constatées à l'entrée en sixième afin d'obtenir de bons résultats au brevet et d'optimiser leur orientation.

Afin de consolider les résultats obtenus et de répondre aux exigences de contractualisation en vue desquelles l'Inspection Académique nous demande de travailler à l'heure actuelle, nous avons besoin de conserver des moyens en heure poste :

- pour permettre aux groupes de fonctionner dans les disciplines scientifiques et technologiques afin que les élèves puissent faire des travaux dirigés, conformément à la préconisation des programmes
- pour permettre aux enseignements optionnels (latin, DP3, anglais+, allemand en cinquième, chorale, orchestre) d'être toujours dispensés afin de donner à nos élèves la possibilité de choisir l'orientation la mieux adaptée à leurs objectifs professionnels et de favoriser une mixité sociale en évitant la fuite vers un établissement autre que celui de secteur.
- pour mettre en œuvre des dispositifs particuliers (soutien, aide aux devoirs PPRE...) utiles pour lutter efficacement contre l'échec scolaire. A quoi bon développer l'accueil en école maternelle des moins de trois ans dans les écoles de Châlette sur Loing, si des moyens sont supprimés à la rentrée en sixième dans cette même ville ? Il est indispensable de poursuivre au collège les efforts entrepris avec raison dès l'entrée en maternelle afin de favoriser la réussite de tous. Cette scolarisation précoce, développée en priorité – faut-il le rappeler ? - dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, ne peut constituer qu'une première étape d'un parcours scolaire orienté vers la réussite.

En outre, au regard des suppressions prévues pour la rentrée prochaine, nous nous inquiétons des moyens de surveillance qui nous seront octroyés par l'Inspection Académique.

Compte tenu de cette nouvelle dotation, nous prenons acte de l'effort de la direction, dans la structure proposée lors de la Commission Permanente, d'en minimiser les incidences, mais cela ne saurait compenser l'insuffisance accrue des moyens proposés.

Face à une telle situation, nous appelons donc les membres du CA à voter contre la répartition de la DGH proposée pour montrer notre vive opposition aux restrictions imposées.

Nous réaffirmons, donc, par cette motion, qu'il est impensable de dépasser la capacité maximale, déjà bien trop élevée, de 27 élèves par classe, imposée jusqu'alors par la classification défavorisée dans le Loiret, et que des moyens supplémentaires en postes sont indispensables au bon fonctionnement de l'institution et à la réussite de tous les élèves.

Les représentants des personnels du collège Pablo Picasso